



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1959 - Membre de la FIFA depuis 1960 et de la CAF depuis 1964

N° / Réf...../ FGF

27 MAY 2017
Conakry, le.....20.....

DÉCISION N° 004...../FGF/2017

Portant des cadres de la Fédération Guinéenne de Football

Le Président de la Fédération Guinéenne de Football ;

- Vu les Nouveaux Statuts de la Fédération Guinéenne de Football adoptés le 28 Décembre 2016 ;
- Vu les Statuts de la FIFA tels que modifiés et adoptés lors du Congrès Extraordinaire tenu à Zurich le 26 Février 2016 ;
- Vu le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Elective du 28 Février 2017 portant élection d'un Nouveau Comité Exécutif ;
- Vu les dispositions de l'article 38 des Statuts de la Fédération Guinéenne de Football, relatives aux compétences du Président ;
- Vu Les Nouveaux Organigrammes de la Confédération Africaine de Football (CAF) et de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) ;
- Vu la Décision n°003/FGF du 23 Mai 2017, portant Restructuration de l'Organigramme de la Fédération Guinéenne de Football ;
- Vu les nécessités de fonctionnement ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

I - CABINET RATTACHÉ À LA PRÉSIDENTIE DE LA FÉDÉRATION GUINÉENNE DE FOOTBALL

1. Conseiller Spécial
Monsieur Dominique TRAORE
2. Conseiller Technique
Abdoul Karim BANGOURA "BAK"
3. Conseiller Principal Chargé des Dossiers Présidentiels, Communication et Medias
Monsieur Abdoulaye CONDÉ
4. Conseiller Principal Chargé des Finances et des Relations Publiques
Monsieur Cheick DEM
5. Assistants Chargés du Marketing et Sponsoring
Monsieur Lansana KEITA "Gaucher"
6. Chargé du Protocole
Monsieur Moussa CAMARA "Sifo"



II - ADMINISTRATION CENTRALE

1. Secrétaire Général Chargé de l'Administration
Monsieur Ibrahima BARRY "Blasco"
2. Secrétaire Général Adjoint Chargé du Football, du Développement Technique
et des Compétitions
Colonel Maurice Akoï GUILAVOGUI
3. Chef du Département des Finances
Monsieur Aboubacar Morthon SOUMAH
4. Chef du Département du Développement et de la Formation
Monsieur Abdoul Karim BANGOURA "AKB"
5. Chef du Département des Compétitions
Monsieur Aly TOURE
6. Chef du Département Medias
Monsieur Amadou Djoulde DIALLO
7. Chef Service Relations Extérieures
Monsieur Edgar Babara SYLLA

ARTICLE 2 : la dépense est imputable au budget de la Fédération Guinéenne de Football.

ARTICLE 3 : la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Mamadou Antonio SOUARE
PRESIDENT

